2024-09

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 08

présents : 06

votants : 06

L'an deux mille vingt-quatre
Le cinq avril
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/03/2024

PRÉSENTS : MMES/MM : Nicole AMASSE, Marion CHOQUET, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Christine NIEL, Roger RODRIGUEZ.

ABSENTS : MMES Florence MAURIN, Romane MINIOU.

PROCURATION : MME Romane MINIOU à MME Marion CHOQUET

Le Conseil Municipal nomme Madame BASTIDE Viviane pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET :
APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET DE CONVENTION DE GESTION M49 SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Fabien ARJAILLES, conseiller municipal, délégué aux finances pour présenter le compte administratif 2023 du budget de convention de gestion M49 Service Eau et Assainissement de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu.

Le compte administratif 2023 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 106,30 euros

Madame le Maire se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

.../...

2024-09

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de 2023 dressé par Madame Nicole AMASSE, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion de l'inspectrice principale des finances publiques.

Considérant que Madame Nicole AMASSE, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

➢ DECIDE d'approuver le compte administratif 2023 du budget de convention de gestion M49 Service Eau et Assainissement de la commune soit l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Viviane BASTIDE

Le Maire
Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

⇨ Transmis à la Préfecture, le 12/04/2024
⇨ Reçu par la Préfecture, le
⇨ Retour en Mairie, le 29 AVR. 2024
⇨ Publié ou affiché le 29 AVR. 2024

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
15 AVR. 2024
Bureau du Courrier

Mme. Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 46 375,86	G 46 482,16	G-A 106,30
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00	H-B 0,00
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 46 375,86	Q= G+H+I+J 46 482,16	=Q-P 106,30

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	46 375,86	= G+I+K	46 482,16	106,30
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	46 375,86	= G+H+I+J+K+L	46 482,16	106,30

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe -- si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.